



Traité Zevahim

Michna 5 - Chapitre 4

קָדָשִׁי וְכָרִים,
אֵין תִּיבִין עֲלֵיהֶם מְשֹׁם פְּגוּל, נֹתֵר וְטָמֵא,
וְהַשּׁוֹחֲטֵן בַּחוּץ פֶּטוּר,
דְּבָרֵי רַבִּי מֵאִיר.
רַבִּי יוֹסִי מְחִיב.
דְּבָרִים שְׂאִין תִּיבִין עֲלֵיהֶם מְשֹׁם פְּגוּל,
תִּיבִין עֲלֵיהֶם מְשֹׁם נֹתֵר, מְשֹׁם טָמֵא,
חוּץ מִן הַדָּם.
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר:
בְּדֶבֶר שֶׁדִּרְכָן לְהֶאֱכֹל;
אֲבָל כְּגוֹן הָעֵצִים וְהַלְבוֹנָה וְהַקְטָרֶת,
אֵין תִּיבִין עֲלֵיהֶם מְשֹׁם טָמֵא:

[En ce qui concerne]les offrandes[consacrées par]les non-juifs[pour être sacrifiées à D.ieu], on n'est pas tenu responsable de les[manger, ni]pour[transgression de l'interdit du]piggoul, [si les rites sacrificiels ont été accomplis avec l'intention de manger l'offrande au-delà du temps fixé, ni pour transgression de l'interdit du]notar, ni[pour transgression de l'interdit de manger la viande en étant]rituellement impur. Et celui qui les égorge en dehors[de la cour du Temple est]exempté ;[c'est ce]qu'a déclaré Rabbi Chimon. Et Rabbi Yossé le considère comme responsable.[Même en ce qui concerne les]objets[énumérés dans la Michna précédente pour]lesquels on n'est pas tenu responsable de[les manger]en raison de[la transgression de l'interdit du]piggoul,[par exemple la poignée, l'encens et l'encens], on est[néanmoins]tenu responsable de[les manger]en raison de la[transgression de l'interdit du]notar, et en raison de[la transgression de l'interdit de manger de la nourriture consacrée en étant]rituellement impur, à l'exception du sang. Rabbi Chimon considère comme responsable un aliment dont la consommation[est conforme à la]coutume. En revanche,[en ce qui concerne]le bois, l'encens et l'encens, on n'est pas responsable de[leur consommation]en raison de[la transgression de l'interdiction de consommer un aliment consacré alors qu'il]est rituellement impur.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions